

COURRIER ÉLECTRONIQUE

Saint-Jérôme, le 7 octobre 2021

Aux fournisseurs du CISSS des Laurentides

Objet : CIRCULATION DES FOURNISSEURS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU CISSS DES LAURENTIDES – Décret 1276-2021 Vaccination obligatoire

Madame,
Monsieur,

Par la présente, nous aimerions vous informer des modalités qui seront appliquées suite au décret 1276-2021 concernant la vaccination obligatoire. Afin de respecter cette directive, il est essentiel de vous assurer que le personnel de votre entreprise est adéquatement protégé pour offrir ses services dans nos installations.

Dès le 15 octobre prochain, un passeport vaccinal valide sera requis de la part des intervenants de la santé et des services sociaux. Cette directive s'applique également aux personnes qui sont en contacts directs avec les usagers ou encore aux personnes qui sont en contact avec le personnel qui a des contacts avec les usagers.

- 1) **Livraison aux quais de réception (sans circulation dans les immeubles) :**
Aucune vérification de passeport vaccinal pour les livreurs de marchandise sur les quais de réception.
- 2) **Livraison à l'intérieur des immeubles du CISSS des Laurentides¹**
Le passeport vaccinal valide sera demandé aux points d'entrée.
- 3) **Consultants, représentants, contracteurs, sous-traitants et techniciens de service**
Le passeport vaccinal valide sera demandé pour tout service devant être rendu à l'intérieur des installations du CISSS des Laurentides. Le passeport vaccinal valide sera demandé aux points d'entrée.

Vous pouvez consulter le décret 1726-2021 sur la Gazette officielle du Québec en ligne : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=75712.pdf>

¹ Inclus CLSC, CHSLD, CH, Centre de DPJ, Maison des naissances et centre de réadaptation

Pour prendre rendez-vous pour la vaccination :
<https://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/soins-et-services/vaccination/covid-19-vaccination/>

Si vous envisagez que des impacts sont à prévoir en lien avec votre offre de service au CISSS des Laurentides et ses installations, veuillez nous en informer le plus rapidement possible, et ce, afin que le CISSS soit en mesure d'évaluer les mesures appropriées pour la continuité des soins logistique.ciessler@ssss.gouv.qc.ca

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs



Julie Désailliers

Directrice logistique du CISSS des Laurentides